

COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice..... 35
Présents..... 21
Votants..... 31

Le maire de Brétigny-sur-Orge
Certifie que la convocation et le compte rendu de
La présente délibération a été affichée à la mairie,
conformément aux articles L 2121-10 -
L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Bernard DECAUX

OBJET

DELIBERATION N° 07.05.101 :
Instauration des demandes
d'autorisation d'urbanisme pour les
permis de démolir

L'An deux mille sept, le lundi 25 juin, le Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du mardi 19 juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Bernard DECAUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DECAUX Bernard
M. CAMO Philippe
Mme GARRIC Jocelyne
Mme PETIT Elisabeth
M. ROMECH Christian
M. PARROT Michel
M. ABBAOUI Ahmed
M. CHAMBONNET Robert
Mme LOISEAU Stéphanie
Mme LHUILLIER Jeanne
M. GARREC Jean-Yves
Mme BRET Jacqueline
Mme LAURENT Paulette
M. SIMON Patrice
M. BERICHVILI Thierry
Mme CREMONA Dominique
Mme PERCHE Cécile
Mme SALSAC Monique
M. GUSTAVE Steevy
M. DION Bernard
Mme BEAUDET Suzanne

ONT DONNE POUVOIR :

Mme GIRARDOT Danièle à Mme BRET Jacqueline
M. NICOLLIN Marc à Mme LAURENT Paulette
M. AOUCHAR Erick à M. GARREC Jean-Yves
M. HAMON Benoît à Mme LOISEAU Stéphanie
Mme FOUGEROUZE Maud à M. DECAUX Bernard
M. BELLET Fabrice à M. CHAMBONNET Robert
Mme CHELBI Ghislaine à Mme PETIT Elisabeth
M. VIANA Christophe à M. CAMO Philippe
M. THORY Pierre à M. DION Bernard
M. SAUCIER Gilles à Mme BEAUDET Suzanne

ETAIENT ABSENTS :

M. STRUILLOU Yves
M. CASTEL Guy
M. BELTANTE Jean-Paul
Mme BOUCHARD Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LOISEAU Stéphanie

**Instauration des demandes d'autorisation
d'urbanisme : le permis de démolir**

SEANCE DU 25/06/2007
QUESTION N° 12

07.05.101

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-3 et R.421-26 et suivants ;

VU sa délibération n° 07.05.98 du 25 juin 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT la nécessité de suivre la croissance et le développement urbain de la commune ;

CONSIDERANT le bien-fondé du souhait de la commune de protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux architecturaux et paysagers, identifiés sur l'ensemble du territoire communal ;

VU l'avis de la commission concernée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE l'institution d'un permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur tout le territoire communal ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, d'une publication dans le recueil des actes administratifs et d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le département ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter du 1^{er} octobre 2007, date de la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme.

Compte-Rendu Affiché,
Le 28 JUIN 2007

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour Ampliation et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,


Daniel SZOSTAK.

Document exécutoire de plein droit
et conforme au registre tenu en Mairie
Date de réception en Sous-Préfecture
Date de publication :

29 JUIN 2007